

ADNA - Lettre Info février 2015

<http://www.adna06.fr>

Suite à la proposition d'ACA (Aéroports Côte d'Azur) d'augmenter le tonnage des avions autorisés à l'Aéroport de Cannes Mandelieu ACM (voir détails dans nos nouvelles de janvier), ADNA s'est jointe aux autres associations* membres de la **Commission Consultative de l'Environnement ACM**, pour informer les maires et élus locaux de la criticité de la situation, et des conséquences majeures sur l'environnement et notre qualité de vie, en cas de changement de décret ministériel de 22 à 35 tonnes : voir [Lettre maires](#)

La CoCoEnvi 2014 prévue comme chaque année en décembre avait été repoussée à janvier ; suite au délai plus long nécessaire à l'étude d'application du « plan de réduction de bruit » par le cabinet BIPE, puis la période électorale (départementales de mars) cette CoCoEnvi est repoussée à avril 2015.

ADNA a préparé sa position, voir [Position ADNA](#) davantage axée sur les problématiques de survol des terres et trajectoires d'atterrissage, que l'on peut résumer ainsi :

- ✓ La référence tonnage (22 tonnes) du décret ministériel de 1995 doit rester inchangée.
- ✓ La référence de bruit max qui sera admise doit être applicable à tous les types d'aéronefs ; en particulier aux turbopropulseurs.
- ✓ une nouvelle trajectoire d'arrivée doit être créée maintenant afin de compenser les lacunes majeures et persistantes de la MVI « trombone »
- ✓ le « plan Thillaud » (largement relaté dans les nouvelles précédentes) doit être mis en application, accompagné d'une attitude proactive et de contrôle de la part d'ACM.

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>



Plusieurs municipalités, et élus, préparent leurs positions ; ils ne manqueront pas de les faire connaître prochainement.

* **à noter** : une coquille s'était glissée dans le journal Roquettan Vivre à La Roquette # 64 de début décembre, page 4 : ADNA ne fait pas partie de la « coordination des associations », et ne lui a pas délégué de rôle de porte-parole.

Ce qui n'empêche pas le dialogue d'avoir lieu ; ni une éventuelle mise en place d'actions communes, à définir, si cela devenait opportun.

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>